

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ILE D'YEU**

**Séance du : 17 septembre 2024
Numéro de la délibération : DEL/BC/17/09/162**

<p>Date Convocation 11/09/2024</p> <p>Date Affichage 11/09/2024</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 16 - procurations 06 - absents 05 	<p>Le 17 septembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Ile d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><u>PRESENTS 16</u> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Marie-Thérèse LEROY, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD,</p> <p><u>PROCURATIONS 6</u> : Alice MARTIN, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Didier MARTIN, Carole CHARUAU, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Marie-Thérèse LEROY et Patrice BERNARD</p> <p><u>ABSENTS 5</u> : Emmanuel MAILLARD, Michel BRUNEAU, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p><u>SECRETAIRE</u> : Rémy BONNIN</p>
--	--

NATURA 2000 « COTES SAUVAGES, DUNES, LANDES ET MARAIS DE L'ILE D'YEU » : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ANIMATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS 2024-2027

Rapporteur : Valérie AURIAUX

La Commune de l'Ile d'Yeu est structure porteuse en charge de la mise en œuvre du document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR 5200654- « Côtes sauvages, dunes, landes et marais de l'Ile d'Yeu » dont l'enjeu est d'élaborer des projets sur le territoire afférent aux actions Natura 2000.

L'animation Natura 2000 mobilise de nombreux acteurs et fait appel à des outils techniques et financiers, tout en mettant en œuvre une démarche de concertation. S'appuyant sur les travaux du comité de pilotage, la structure animatrice a un rôle central, car elle permet de maintenir la cohérence d'ensemble du programme de travail du DOCOB pour favoriser des actions de gestion concrètes avec les acteurs du territoire. Dans le cadre de ces missions, l'action d'animation a pour but de promouvoir les mesures favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en assistant techniquement les différents porteurs de projet. Dans ce cadre et pour cette mission, la commune de l'Ile d'Yeu fait appel au soutien financier de l'Etat (Région des Pays de la Loire) pour 50% et de l'Europe pour 50% (via le Conseil Régional et le programme FEDER). Cette mission se décompose de la manière suivante :

- L'animation, la sensibilisation des acteurs du site à la poursuite des objectifs du document d'objectifs ;
- L'assistance technique (appui à la signature de contrats Natura 2000, expertise ...) ;

- L'assistance administrative

La Commune de l'Île d'Yeu a opté en 2015 pour une animation en régie. Pour réaliser cette mission, elle avait créé sur la période 2015-2017 un ½ poste d'animateur et 2 postes saisonniers de surveillance et d'information ponctuelle des milieux naturels de l'Île d'Yeu (protecteurs de l'environnement). Cette convention d'animation a été renouvelée sur la période 2017-2019, 2019-2021 puis 2021-2023.

Il s'agit donc aujourd'hui de renouveler cette convention financière d'animation sur les périodes 01/01/2024 -31/12/2025 et 01/01/2026 -31/12/2027, soit 2x24 mois, qui comprend notamment le financement du mi-temps de l'animatrice ainsi que les 2 temps pleins saisonniers des protecteurs de l'environnement. L'aide sur ces postes sera plafonnée à une dépense prévisionnelle maximale de **194 327 € TTC sur 4 ans**.

Cette demande comprend le coût du programme d'activité pour la période 2024-2027 :

Synthèse du montant des dépenses prévisionnelles du projet	
Frais de personnel	168 980 €
Frais professionnels (15 % des frais de personnels – forfait couts indirects)	25 347 €
Total Projet TTC	194 327 €

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 POUR) :

- ♦ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à renouveler le poste d'animateur Natura 2000 - « Côtes sauvages, dunes, landes et marais de l'Île d'Yeu » à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027 ainsi que les 2 postes de protecteurs de l'environnement chaque saison estivale
- ♦ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de l'Europe et des divers organismes financeurs potentiels ;
- ♦ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer les conventions financières à venir
- ♦ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,